

Réunion du 24 avril 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient  
présents :
- Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL
- Procuration(s) : Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BITZ, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) :
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CD/2015/57 - - Activités sportives et de loisirs 331**  
**Propositions financières Budget Primitif 2015**  
**Propositions d'adaptation et d'abrogation de dispositifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2015 en matière d'aides aux activités sportives et de loisirs ;
- décide l'adaptation du dispositif d'aide à la licence à compter de la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire :
  - . en fixant un seuil minimal d'attribution de subvention à 100 €,
  - . en fixant le montant de l'aide par licence jeune de moins de 18 ans à 5 €,
  - . en fixant la base forfaitaire attribuée aux comités départementaux à 400 €.

Les dossiers concernant la saison 2013/2014 seront instruits sur la base de ce nouveau dispositif, la campagne de réception des dossiers n'ayant pas encore été lancée ;

- décide l'abrogation des dispositifs suivants :

- . l'aide à la formation des cadres et l'aide aux championnats d'Alsace : abrogation de ce dispositif à compter de la saison 2014/2015, la campagne de réception des demandes, habituellement réalisée à l'issue de la saison sportive, ne sera en conséquence, pas lancée en 2015,

. l'aide aux centres de formation, l'aide forfaitaire en direction des équipes de sports collectifs inscrites en championnat de France et l'aide aux mercredis du sport : abrogation de ces trois dispositifs à compter de la saison 2015/2016 ;

- précise que les demandes de subventions formulées et déposées auprès des services du Département pour la saison 2013/2014 au titre de l'aide à la formation des cadres et de l'aide aux championnats d'Alsace seront instruites ;

- précise que les demandes de subventions formulées et déposées auprès des services du Département pour la saison 2014/2015 au titre de l'aide aux centres de formation, de l'aide forfaitaire en direction des équipes de sport collectifs inscrites en championnat de France et de l'aide aux mercredis du sport seront instruites.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150424-lmc192416-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 30/04/15